



numéro

CM\_241210\_09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres		<u>Présents :</u> Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES, M. Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,
en exercice	22	
présents	17	
exprimés	19	
vote		<u>Procurations :</u> Franck ALEXIS à Aurélien DALOZ Mélanie ALCAIDE à Nathalie ARTIGNAN
pour	19	
contre	0	
abstention	0	<u>Absents :</u> Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

**Objet :** Fixation des tarifs de location des salles et des redevances d'occupation du domaine public

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,  
**VU** la loi des finances 2023-1322 du 29/11/2023.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'examiner et d'actualiser le cas échéant les tarifs des salles et les redevances d'occupation du domaines publics diverses.

### Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **ARTICLE 1** : DECIDE de fixer en euros les tarifs de location des salles et les redevances d'occupation du domaine public comme indiqués dans les tableaux ci-dessous à compter du 1 janvier 2025 :

Locations de Salles					
	Week end(1j)	Week end(2j)	Week end (3 j)	Semaine(1j)	Jour férié
Salle Occitanie	/	200,00 €	/	150,00 €	150,00 €
Salle Marcelin Albert	250,00 €	450,00 €	600,00 €	200,00 €	250,00 €
Chapelle Saint Pierre				150,00 €	200,00 €
Salle du complexe sportif				100,00 €	150,00 €

Accusé de réception en préfecture  
034-213401636-20241210-2024-DEP-16-88-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

<b>Emplacements fête foraine (durée de la manifestation)</b>	
<b>Catégorie 1</b>	
Catégorie 1,1 Manège ados/adultes >20m	140,00 € (Ancien tarif 200,00 €)
Catégorie 1,2 Manège ados/adultes 10m<20m	120,00 € (Ancien tarif 150,00 €)
Catégorie 1,3 Manège ados/adultes 5m<10m	100,00 €
Catégorie 1,4 Manège ados adultes - 5m	70,00 € (Ancien tarif 60,00 €)
<b>Catégorie 2</b>	
Catégorie 2,1 Manèges enfants >20 m	120,00 €
Catégorie 2,2 Manège enfants 10m<20m	100,00 €
Catégorie 2,3 Manège enfants 5m>10m	80,00 €
Catégorie 2,4 Manège enfants - 5 m	60,00 €
Catégorie 2,5 Mini Manèges/attractions	40,00 €
<b>Catégorie 3</b>	
Catégorie 3,1 Confiserie	100,00 €
Catégorie 3,2 Pizzeria	60,00 €
Catégorie 3,3 Mini métier (churros....)	30,00 €

<b>Emplacement commerces ambulants</b>	
Emplacement étal marché hebdomadaire/jour	1,00 € / le mètre linéaire
Emplacement camion métier de bouche ambulant/jour (hors marché hebdomadaire)	1,50 € / le mètre linéaire
Emplacement camion commerce ambulant (hors marché hebdomadaire)	2,00 € / le mètre linéaire

<b>Emplacement Marché de Noël Annuel</b>	
1 table	10,00 €

<b>Occupation d'espace pour tournage de film</b>	
1 jour	800,00 €
2 jours	1500,00 €

<b>Emplacements au cimetière communal</b>		
	Trentenaire	Perpétuelle
Concession simple	450,00 €	800,00 €
Concession double	700,00 €	1200,00 €
Case colombarium	350,00 €	750,00 €
Place bâtie dans l'enfeu	450,00 €	800,00 €

- **ARTICLE 2** : DIT que les sommes recouvrées seront titrées par le biais de la Régie générale de la Commune,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, et inscrit au registre des actes.

Procédure de légalité effectuée par  
034-213401656-20241210-2024-DELIB-88-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241210-2024-DELIB-88-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024